

Lettre au Président de l'ADF

Date : 7 novembre 2013

Voici copie du courrier que j'adresse demain matin à Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes d'Armor, en sa qualité de Président de l'Assemblée des Départements de France :

Le 8 novembre 2013 Patrick Jéhannin xx xxx xxxxxxxxxxx xxxxxxx 35000 - Rennes à Monsieur le Président de l'Assemblée des Départements de France 6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

Monsieur le Président,

Beaucoup de départements - beaucoup plus qu'on ne le dit - ne disposent pas d'un gentilé unanimement reconnu par l'usage.

A défaut, et pour toutes sortes de raisons, certains de ces départements considèrent aujourd'hui opportun de doter les habitants d'une appellation que l'on pourrait qualifier "d'origine contrôlée".

Vous n'ignorez pas que la question se pose actuellement pour de nombreux élus qui sont membres de votre association.

C'est la raison pour laquelle je me permets de suggérer par votre intermédiaire que tout soit fait par tous à l'avenir, pour éviter de reproduire les erreurs manifestes qui ont été commises dans mon département de résidence.

C'est effet beaucoup manquer de respect envers les habitants que de les baptiser par surprise, et sans appel, d'un nom parfaitement inattendu pour lequel la collectivité territoriale ne les a associés ni à la recherche ni à la décision... et c'est davantage encore leur manquer de respect dans le cas où l'on a publiquement et formellement promis très exactement le contraire très peu de temps auparavant.

A l'appui de ma suggestion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les résultats d'un sondage effectué entre le 16 juillet et le 15 octobre 2013 auprès de 1.000 internautes intéressés par la question du gentilé du département d'Ille-et-Vilaine.

Il ne fait que confirmer les résultats qui avaient été publiés à chaud par les media les plus sérieux, puisque plus de 80 % des répondants ne sont pas satisfaits de l'appellation retenue en même temps que plus de 80 % d'entre eux auraient souhaité être consultés (ce qui ne veut évidemment pas dire par la voie d'un scrutin).

Pour votre complète information, je vous signale la parution d'au moins trois articles récents

consacrés à ce sujet :

- un article portant sur la démarche : *“Une démarche sans l’aval des habitants”* paru dans *Le Mensuel de Rennes* - n° 50 - septembre 2013 - p.16

- un article relativement court paru dans le quotidien *20minutes* du 5 novembre 2013: *“Un gentilé pas très apprécié”* - <http://www.20minutes.fr/rennes/1245739-gentile-tres-apprecie>

- un article beaucoup plus argumenté paru également le 5 novembre 2013 dans le magazine *Univers* : *“Une négation de la volonté générale”* - <http://www.univers.fr/gentile-bretillien-bretillien-breizhillien-tourenne-jacques-delanoe/>

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

Patrick Jéhannin

PJ : 1 Copie : Monsieur le Président du Conseil général d’Ille et Vilaine